



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/118

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE – ITINÉRAIRES 2022-2023**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 24**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 36**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 17 juin 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022**

**Secrétaire de séance : M. Aulanier**

**Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/118

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE – ITINÉRAIRES 2022-2023**

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-7 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

**Vu** la délibération n°2017/87 en date du 27 juin 2017, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

**Vu** la délibération n°2021/121 en date du 9 juillet 2021, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

**Vu** le renouvellement du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle « Chemin faisant », signé le 2 décembre 2021 par les représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** les réunions de la commission « Jeunesse-Citoyenneté » du 18 janvier 2022 et du 12 mai 2022,

**Vu** l'avis du comité de pilotage du Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle du 6 mai 2022,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

En décembre 2021, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a renouvelé son engagement en faveur des arts et de la culture en signant avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Éducation Nationale et du Département, son deuxième Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (**CoTEAC**) pour une durée de 3 ans soit pour la période 2021 – 2024.

Ce contrat a pour vocation de permettre aux jeunes (jusqu'à 25 ans) de se confronter aux arts et à la culture. Pour cela, les itinéraires proposés s'appuient sur trois piliers essentiels de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui s'articulent : « voir », « faire » et « comprendre ».

Les partenaires institutionnels sont membres des comités de pilotage et technique. Ils co-construisent, au côté de la CCM, le contenu des actions CoTEAC.

## ITINÉRAIRES ARTISTIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Pour l'année 2022-2023, six itinéraires artistiques sont proposés :

- Premier itinéraire « **Voyage Sensoriel** »

S'adresse aux multi-accueils, assistantes maternelles

Parcours autour de l'éveil sensoriel et la matière mené par la Cie les cailloux sauvages.

- Deuxième itinéraire « **Celles et ceux que nous portons** » Cycle 1

S'adresse aux écoles maternelles du territoire.

Parcours autour de l'éveil corporel et musical mené par la Cie sons de toile.

- Troisième itinéraire « **Paysages et regards d'arts** » Cycle 3

S'adresse aux classes de CM1-CM2 des écoles élémentaires et aux accueils de loisirs sans hébergement.

Parcours autour des arts visuels et sensibilisation à l'environnement mené par l'association JAM et la réserve géologique de Saucats

- Quatrième itinéraire « **Mue et Moi** » Collège

S'adresse aux classes de 6e des collèges du territoire



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/118

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE – ITINÉRAIRES 2022-2023**

Parcours autour de l'expression théâtrale, sonore et corporelle mené par la Cie sons de toile

- Cinquième itinéraire « **Escale graphique** »

S'adresse aux points jeunes du territoire.

Parcours autour des arts visuels et numérique en espace publique

- Parcours de sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles

S'adresse aux animateurs des accueils de loisirs du territoire. Parcours autour de l'accès à la culture pour les enfants et adolescents mené par divers intervenants.

- Journée professionnelle du CoTEAC

Journée de rencontre organisée avec les différentes parties prenantes du CoTEAC sur le territoire (enseignants, animateurs, personnel petite enfance, bibliothécaires, acteurs culturels, ...) afin d'échanger sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

## BUDGET PRÉVISIONNEL

La participation financière des institutions de la culture s'effectue sur une année scolaire (de septembre 2022 à juillet 2023). Les demandes de financement des actions, pour l'année scolaire 2022/2023 seront réalisables entre juin et juillet 2022.

**Le financement des itinéraires artistiques sur l'année scolaire 2022/2023 est prévu comme suit :**

DÉPENSES		RECETTES	
Itinéraire 1 - crèches	9 711 €	DRAC	15 000 €
Itinéraire 2 - cycle 1	15 198 €	Département	11 000 €
Itinéraire 3 - cycle 3/ALSH	13 959 €	IDDAC	10 000 €
Itinéraire 4 - collège	13 052 €	CCM	26 063 €
Itinéraire 5 - ado	6 163 €		
Parcours de sensibilisation animateurs	1 480 €		
Journée professionnelle	2 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>62 063 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 063 €</b>

Ce budget prévisionnel prévoit une participation de la CCM à hauteur de 26 063 euros sur une année scolaire.

**Répartition des dépenses CCM sur les exercices budgétaires 2022 et 2023 :**

2022		2023	
CCM	3 063 €	CCM	23 000 €

**Les dépenses relatives au pilotage du COTEAC, sont réparties et cofinancées ainsi :**

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie	42 146	DRAC	8 000 euros
		CCM	34 146 euros
<b>TOTAL</b>	<b>42 146 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 146 euros</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/118

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE – ITINÉRAIRES 2022-2023**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2022 et prévoit leur inscription pour 2023.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

